



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mercredi 12 janvier 2021
Rencontre virtuelle à 18 h 30 par TEAMS

Procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée

1.1. Présence et vérification du quorum

Sont présents :

Vincent Archambault, parent, pavillon Sagard
Josée Bélanger, enseignante, pavillon des Érables
Lyne Brouillette, responsable du SDG
Marie-Lise Dion, parent, pavillon des Érables
Stéphanie Dion, parent, pavillon des Érables
Geneviève Goupil, enseignante, pavillon des Érables
Marianne Jacques, parent, pavillon des Érables
Isabelle Janisse, enseignante, pavillon Sagard
Wafa Kaddour, éducatrice au SDG, pavillon Sagard
Renée Martineau, enseignante, pavillon Sagard
Nancy Martins, parent, pavillon des Érables
Elisa Montaruli, parent, pavillon Sagard
Marie-Josée Normandin, directrice
Alison Paradis, parent, pavillon Sagard
Laurent Phaneuf, éducateur, pavillon des Érables
Ana Salvarrey, parent substitut, pavillon des Érables
Florian Soletti, parent substitut, pavillon Sagard
Gabriela Torres Ferreira, enseignante, pavillon des Érables/Sagard
Alexandre Lavoie, directeur adjoint, pavillon des Érables

Sont absents :

Nathalie Viens, parent, pavillon Sagard
Sébastien Lanouette, parent, pavillon des Érables
Caterina Cianci, directrice adjointe, pavillon Sagard

Le quorum est constaté par la présidente.

Marie-Lise Dion est nommée secrétaire de la séance.

2. Questions du public

Aucune question de public

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Nancy Martins appuyée par Josée Bélanger, l'ordre du jour est adopté tel quel.

4. Adoption des procès-verbaux du 3 décembre 2020

Au point 5.2, dernier paragraphe, l'on précise que le type de ressources demandées fait référence à des services éducatifs complémentaires, tels que des travailleurs sociaux ou de la psychologie.

Sur proposition d'Elisa Montaruli appuyée par Renée Martineau, le procès-verbal est adopté.

5. Pour discussion

5.1. Gouvernance du CÉ : suivi du groupe de travail

Le groupe de travail s'est réuni en décembre et en janvier. Le document de régie interne du CÉ proposé serait conçu sur la base du document officiel du Ministère : [Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement](#), et se voudrait un document davantage opérationnel qui refléterait les particularités de l'École dotée de deux (2) pavillons. Ce document viserait aussi à faciliter les transitions lors de changement de présidence, par exemple. Une proposition de table des matières est présentée.

À la question sur la présence d'un représentant de la communauté parmi les membres du CÉ, Mme Normandin indique que tous les CÉ n'ont pas systématiquement un tel représentant. Elle s'engage à obtenir plus d'informations sur le profil attendu de ce membre de la communauté et de vérifier le caractère obligatoire ou facultatif de leur présence au Conseil.

Par ailleurs, l'on s'interroge sur l'exigence de représentativité des membres des deux pavillons. Jusqu'où peut-on aller dans les spécificités dans la composition du CE? Est-ce que les particularités des pavillons sont acceptables dans le cadre de la réglementation qui régit les CE? Des vérifications seront faites pour répondre à ces questions.

Quant aux membres du personnel de l'École, l'on se questionne également sur la correspondance entre la composition du CÉ et les orientations qui figurent dans le document du Ministère. Mme Normandin souligne qu'un représentant par syndicat peut siéger au CÉ, suivant sa propre volonté. Or, parmi les membres de cinq (5) syndicats, aucun représentant du syndicat des professionnels n'a manifesté le souhait de se joindre au CÉ.

Les membres sont d'accord avec la proposition de table des matières et l'objectif du document de régie interne. Le groupe de travail va donc poursuivre ses travaux en ce sens et faire rapport lors d'une prochaine séance.

5.2. Critères de sélection d'une direction : former un groupe de travail

Mme Normandin présente un document qui doit servir à susciter la réflexion afin d'établir les critères de sélection de la prochaine direction de l'École. La réflexion doit englober les besoins et les enjeux des deux pavillons. Après quelques échanges sur le matériel disponible pour amorcer cet exercice, les membres conviennent de former un groupe de travail qui inclura des membres enseignants et des parents.

Les enseignantes Josée Bélanger, Geneviève Goupil et Isabelle Janisse s'engagent ainsi à démarrer les travaux et à saisir ensuite les parents Elisa Montaruli (Sagard) et Marianne Jacques (Des Érables). Lyne Brouillette propose aussi de solliciter la contribution d'un membre du service de garde. Il est proposé de faire un suivi à la prochaine séance du CE.

6. Pour approbation

6.1. Tables à pique-nique Sagard : suivi du transfert fonds 4 vers fonds 9

Mme Normandin présente un tableau des transferts du fonds 4 vers le fonds 9 dont les sommes liées au projet de tables à pique-nique. L'on rappelle qu'en juin dernier le CÉ a autorisé la Direction à utiliser entre 20 000\$ et 30 000\$ pour ce projet. Les travaux étant terminés, les sommes totalisent 28 360,95\$. Mme Normandin présente les trois (3) montants finaux (6 927,82\$ + \$1 353,26 + \$20 079.87) et suggère d'adopter une résolution pour finaliser le projet.

Des précisions sont demandées sur la nature du fonds 4 vs le fonds 9. Le fonds 4 inclut toutes les sommes amassées lors des campagnes de financement (ex. cour verte), à l'exception de celles visant les sorties éducatives. Le CÉ doit approuver ce qui est accumulé et utilisé dans le fonds 4. Pour en faire une utilisation qui n'est pas liée à une campagne de financement, les fonds doivent être transférés au fonds 9.

Sur proposition de Josée Bélanger appuyée par Nancy Martins, il est résolu d'autoriser la Direction à transférer les trois montants ci-haut vers le fonds 9.

6.2. Formation des enseignants de l'IB : transfert vers le fonds 4

Mme Normandin présente le budget du pavillon Sagard et illustre l'impact budgétaire des formations annulées en raison de la pandémie. Ces formations n'ont pas pu être offertes en mode virtuel et vu l'absence de dépenses à cet effet, elle demande le transfert du solde de 10 965\$ du fonds 9 vers le fonds 4 et à utiliser cette somme pour les formations de l'IB qui auront lieu en 2021-2022.

Cette manœuvre exceptionnelle liée à la pandémie permettra de former un plus grand nombre d'enseignants l'an prochain.

Sur proposition d'Isabelle Janisse appuyée par Vincent Archambault, le transfert est approuvé.

7. Pour information

7.1. Programme GénieArts

Josée Bélanger présente le projet GénieArts : Résidence musicale créative alliant rythmes, voix et mouvements basés sur le langage des tons. Les ateliers seront offerts en deux blocs de 12 classes, le 1er avant la semaine de relâche et le deuxième, après la relâche.

Les ateliers se feront dans le respect des mesures sanitaires liées à la pandémie.

7.2. Processus d'évaluation du programme de l'IB

Mme Normandin explique qu'en 2022, l'École (pavillon Sagard) sera évaluée par rapport à 41 normes de l'IB. Ceci sera fait en premier lieu par le biais d'une auto-évaluation, qui s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les questionnaires complétés sont remis à des "visiteurs" (évaluateurs) afin de préparer leur visite (sur deux jours) au printemps 2022. Ils viendront rencontrer tous les intervenants de l'école. Suite à cette visite, l'établissement recevra un rapport qui fait état du respect des normes de l'IB et des améliorations pouvant être apportées. Le résultat de l'évaluation permettra d'ajuster le plan de développement.

Des parents du pavillon Sagard seront sollicités pour contribuer à l'auto-évaluation. Isabelle Crête (coordonnatrice du programme IB) va accompagner les parents pour expliquer les normes de l'IB et ainsi favoriser une compréhension commune des questions de l'auto-évaluation.

7.3. Site web de l'école : changements apportés

Sur la base des recommandations d'Alison Paradis retenues par les membres, Mme Normandin explique qu'en fonction des ressources disponibles (temps, accès) la Direction a pu commencer à apporter des changements au site web, notamment à élaguer les informations désuètes. Les procès-verbaux s'y retrouvent sous l'onglet "Parents". Une demande a été faite au webmaster pour faciliter la navigation.

Or, il a y a une seule ressource disponible pour l'ensemble du territoire desservi par le Centre de service scolaire de Montréal. Le CÉ déplore le fait qu'il n'y ait si peu de ressources dédiées aux communications web, et que les mises à jour soient faites par la Direction elle-même. Mme Normandin souligne l'effort de son équipe et entend poursuivre le travail amorcé. Le CÉ est reconnaissant des améliorations en cours.

7.4. Le point sur la Covid-19

Les activités scolaires ont eu lieu de façon virtuelle la première semaine de janvier, et malgré les défis que cela pose sur le plan pédagogique, l'on estime que la semaine s'est bien déroulée dans l'ensemble. Le retour en présentiel a débuté hier le 11 janvier et les choses s'annoncent bien.

Nouveautés avec le retour en classe: les élèves de 5ème, 6ème année doivent porter le masque en tout temps, ce qui est exigeant pour les enfants. Pour les enseignants, ils doivent maintenant porter des lunettes protectrices. Pour les surveillants extérieurs, ils doivent porter masque, lunettes ou visière. La gestion du masque avec les petits lors des déplacements, c'est aussi un défi.

Par ailleurs, le Ministre accorde jusqu'au 5 février pour l'émission du bulletin. Les enseignants seront consultés sur ce point.

Concernant le taux de CO2 dans les classes, la mesure aura lieu sous peu. Comme il y a ouverture des fenêtres régulièrement, Mme Normandin estime qu'il y a peu de risque que les taux de CO2 soient problématiques. L'ouverture des fenêtres se fait idéalement pendant 15 min, trois (3) fois par jour quand les élèves ne sont pas dans la classe, limitant ainsi les expositions aux courants d'air très froids.

Une question est soulevée quant à l'existence d'une directive sur l'aération des locaux et les températures hivernales. Mme Normandin fera les vérifications nécessaires.

Depuis le début de l'année scolaire, l'on recense 12 cas de COVID-19 sur 900 individus (adultes et enfants). Au retour du congé des Fêtes, 2 cas se sont ajoutés, pour un total de 14 jusqu'à présent. Les précautions ont été prises pour les individus concernés.

Il y a eu mention préalablement qu'il y a aurait plus de sorties lors des cours d'éducation physique, est-ce que ceci a lieu? - oui, surtout pour les élèves de 5ième et 6ième, mais il y a des limitations, notamment pour le temps passé à l'extérieur pour un enseignant.

7.5. Service de garde

Lyne Brouillette mentionne que le retour en présentiel au service de garde se déroule bien. Des défis similaires quant au port du masque et aux visières sont mentionnés, tel qu'au point 7.4.

Durant la semaine de retour à l'école de façon virtuelle, seulement quatre (4) enfants ont fréquenté le service de garde d'urgence. Par ailleurs, certains éducateurs ont pris contact par Teams avec leur groupe d'élèves.

7.6. Conférence de Dre Nadia : 25 janvier 19h

Un document est déposé au CE qui donne les instructions pour accéder à la visioconférence. Celle-ci sera aussi accessible par enregistrement par la suite. Un document d'invitation est envoyé aux parents et un rappel sera fait. Nancy souligne qu'il faudrait ajouter la spécification "en temps de COVID" dans le document envoyé aux parents.

Il serait intéressant de faire un sondage pour évaluer la satisfaction des participants. Mme Normandin va contacter l'académie de Dre Nadia pour valider si c'est prévu par cette équipe. Marianne Jacques propose de faire un questionnaire si l'académie de Dre Nadia ne l'offre pas.

7.7. Calendrier des séances du CA du CSSDM

Le calendrier est présenté. Les membres ont pris connaissance du calendrier. S'il y a des informations intéressantes, le comité de parents serait probablement un des premiers informés, et Vincent Archambault (représentant du comité parents au CE) pourrait apporter ces informations au besoin.

8. Comité de parents

Vincent Archambault présente quelques points discutés lors du dernier comité de parents.

Le projet de mesure de la qualité de l'air existe depuis 2012. La mesure de CO (monoxyde de carbone) a été faite à travers les écoles. Pour la mesure du CO2 (dioxyde de carbone), ceci est en cours de déploiement et est un indicateur intéressant dans le contexte de la COVID car il représente bien le niveau de circulation d'air dans un bâtiment.

Il y a eu discussion sur le fonds 4 (qui rassemble toutes les sommes recueillies par les campagnes de financement de l'École) à destination spéciale pour le CE.

Idéalement, on aurait le détail des projets financés par le fonds 4. Ceci permettrait de connaître les projets financés et de mieux suivre les dépenses de chaque projet (ex : projet cour verte), après avoir préalablement fait une analyse des sommes amassées dans le fonds 4 au cours des années antérieures. Il serait préférable d'établir des objectifs, en tant que CÉ, avec ces fonds pour notre école.

Le solde du fonds 9 est retourné au Ministère à la fin de l'année financière.

Le syndicat des enseignants a présenté ses revendications au comité de parents. Historiquement, le comité de parents adoptait une position plutôt neutre. Or, certains parents en séance ont manifesté le souhait de soutenir plus formellement les enseignants. Ceci sera discuté plus en détail lors de la prochaine rencontre. Il est donc possible que le comité de parents appuie les revendications du syndicat des enseignants.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 20h30

10. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu jeudi le 11 février 2021 à 18 h 30 par TEAMS.

Stéphanie Dion
Présidente

Marie-Josée Normandin
Directrice

Marie-Lise Dion
Secrétaire